



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère délégué aux personnes handicapées
et à la lutte contre l'exclusion*

La ministre déléguée

Paris, le 20 NOV. 2012

Cher Monsieur, *cher ami,*

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation des salariés de PRESSTALIS et sur l'avenir du système de distribution de la presse écrite française.

Vous trouverez, ci-joint, copie du courrier que j'adresse ce jour à Madame Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me parviendra à ce sujet.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Mitie

Marie-Arlette CARLOTTI

Monsieur Jacky MUSELLI
Villa n°6
Les Hauts de Gombert
13013 MARSEILLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère délégué aux personnes handicapées
et à la lutte contre l'exclusion*

La ministre déléguée

Paris, le 20 NOV. 2012

Madame la Ministre, *chère amie,*

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation des salariés de PRESSTALIS et sur l'avenir du système de distribution de la presse écrite française.

Suite à l'accord tripartite conclu le 5 octobre 2012 entre PRESSTALIS, les éditeurs et l'Etat, de nombreux salariés de l'entreprise, sur le territoire des Bouches-du-Rhône, m'interpellent.

La première de leurs revendications concerne l'accord en lui-même qui, selon eux, s'est fait sans la moindre concertation avec les Organisations Syndicales représentatives des salariés de l'entreprise.

Ils s'interrogent sur la stratégie logistique mise-en-place par l'Etat et les éditeurs, à savoir les conditions de restructuration de PRESSTALIS. Cette dernière va désormais voir une partie de ses activités transposées au profit du transporteur Geodis, qui emploie des intérimaires et des salariés en situation de précarité.

Ils m'expriment leurs doutes quant aux conséquences de cet accord sur l'avenir du système de distribution de la presse écrite française. Il semblerait que la fragilisation de PRESSTALIS risque de mettre en péril toute la filière de distribution.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir étudier la possibilité de la tenue d'une table-ronde avec les Organisations Syndicales représentatives des salariés, les dirigeants de l'entreprise, et les éditeurs. Ainsi, les craintes que peuvent exprimer les salariés quant à l'avenir de PRESSTALIS et, plus largement, du système de distribution de la presse écrite française.

Je vous en remercie par avance et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.

Surtien .

Marie-Arlette CARLOTTI

Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75100 PARIS